

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DAC 221 Subvention (822.173 euros), avenant avec la Fondation de la Cité Internationale des Arts (4e, 18e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la convention signée le 16 janvier 2019 relative à l'attribution d'un acompte de 414.587 euros au titre de 2019 approuvée par délibération des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018 ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un avenant relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à la Fondation de la Cité Internationale des Arts (4e, 18e) ;

Vu l'avis du Conseil du 4e arrondissement, en date du 3 juin 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 28 mai 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention de fonctionnement attribuée à la Fondation de la Cité Internationale des Arts au titre de l'année 2019 est fixée à 822.173 euros dont 41.000 euros au titre de la résilience après déduction de l'acompte déjà versé soit un complément de 407.586 euros après déduction de l'acompte déjà versé. 20429 ; 2019-04317.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec la Fondation de la Cité Internationale des Arts un avenant à la convention annuelle, dont le texte est annexé à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 407.586 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2019 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke at the end.

Anne HIDALGO